

Image not found or type unknown



Compte urssaf debiteur entreprise clôturée depuis 3 ans

Par **Art06**, le **02/06/2021** à **10:21**

Bonjour

Je vous sollicite car j'ai clôturé mon entreprise en avril 2018, je demande pour la Cipav mon relevé de situation à l'urssaf et je constate avec surprise que je dois payer 1 031 euros (solde affiché) pour des cotisations + majorations pour les T3 et T4 2018 alors que ma société était déjà clôturée. De plus, je n'ai jamais été contacté, je n'ai jamais reçu de courrier me réclamant cette somme. Suis-je obligé de payer ? Que dois-je faire. Existe t-il une prescription ?

Merci pour votre aide.

Cordialement